



—
VOEUF
—

VŒU « PARTICIPATION DES ATHLÈTES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL ET PSYCHIQUE AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DES ALPES FRANÇAISES DE 2030 »

JANVIER 2026



LE CESER EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (auto-saisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 ont marqué une avancée majeure pour le mouvement paralympique, tant par le niveau exceptionnel des performances que par l'adhésion massive du public. Ces Jeux ont également rappelé que le sport est un puissant levier de reconnaissance et de citoyenneté. Il permet de dépasser les différences, de changer les regards et de donner à chaque personne toute sa place dans la société.

Pour rappel, le parasport englobe l'ensemble des pratiques sportives, qu'elles soient de loisirs ou de compétition, destinées aux personnes en situation de handicap. Il se décline en deux grandes catégories : le handisport, qui s'adresse aux personnes présentant un handicap physique, sensoriel ou moteur, et le sport adapté, conçu pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique.

Le CESER s'interroge : alors que le handisport bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance pleine et entière aux Jeux Paralympiques, pourquoi les athlètes en situation de handicap mental ou psychique, pratiquant le sport adapté, restent-ils encore si peu représentés dans ces compétitions, notamment lors des Jeux Paralympiques d'hiver ? Leur niveau de performance, l'exigence de leur préparation et la qualité des compétitions internationales démontrent pourtant qu'ils ont toute leur place aux Jeux.

Sensibilisé de longue date à l'inclusion et à la reconnaissance des performances des sportifs en situation de handicap mental ou psychique, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'est déjà saisi de ces enjeux en 2023, à l'occasion des Virtus Global Games, grande compétition internationale de sport adapté, en rédigeant une note dédiée¹. Présents lors de cet événement, les conseillers ont pu encourager avec enthousiasme plus de 1 500 athlètes internationaux en situation de handicap mental.

Ils ont également pu constater que cette manifestation a non seulement valorisé les performances sportives, mais aussi renforcé la visibilité du sport adapté et contribué à un changement durable du regard porté sur le handicap mental.

L'histoire du mouvement paralympique montre que chaque grande édition des Jeux constitue une opportunité de progrès et d'élargissement de l'inclusion. À l'heure où les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 se préparent, le CESER estime indispensable d'inscrire cette édition dans une dynamique ambitieuse et cohérente, en reconnaissant pleinement la place du sport adapté aux côtés du handisport. L'intégration d'épreuves de sport adapté aux Jeux Paralympiques d'hiver constituerait un signal fort en faveur de l'égalité des chances, de la reconnaissance de l'ensemble des formes de handicaps et de la cohérence des politiques publiques en matière de sport, de handicap et de citoyenneté.

Proposition de Vœu :

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, réuni en séance plénière le 27 janvier 2026, exprime le vœu que l'ensemble des acteurs engagés dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 œuvrent à l'intégration d'épreuves de sport adapté, afin de permettre aux athlètes concernés de participer pleinement aux Jeux et d'assurer une représentation inclusive de tous les handicaps.

¹ Note du CESER Auvergne-Rhône-Alpes datant de mars 2023 : « Les VIRTUS GLOBAL GAMES 2023 - Vichy France. Une opportunité pour porter un nouveau regard sur le handicap mental »

VOEU

Crédit photo : © Geoffroy Wahlen - FFSA

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE-RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon Cedex 2
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE-RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20